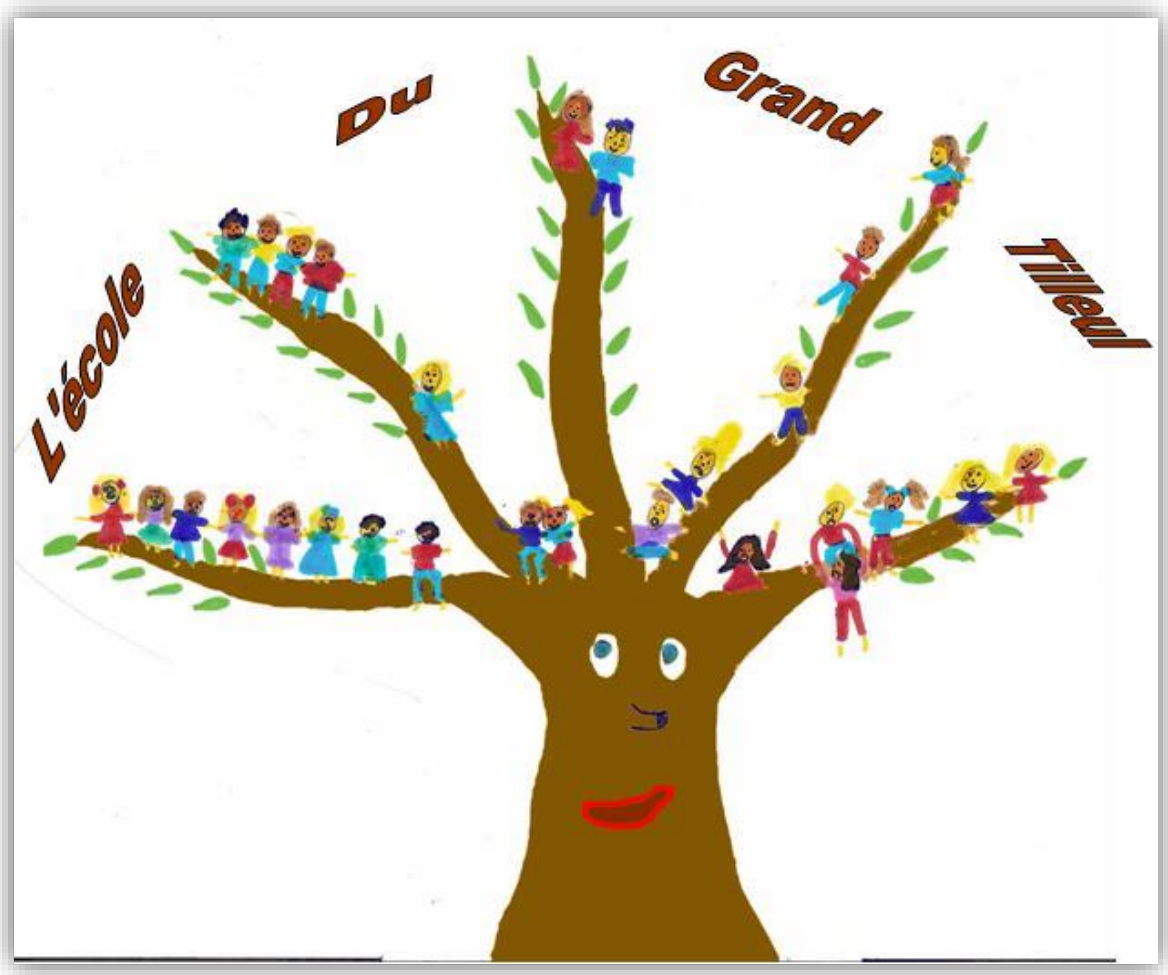

Téléphone : 021 947 55 88

Route de Vevey 31, 1615 Bossonnens

Infos école Bossonnens 2017-2018

Site Web : www.senec.ch

SENEC est la Société des enfants de l'école de Bossonnens. Sa raison d'être et ses buts sont d'offrir aux enfants des activités extra-scolaires et de participer aux coûts de celles-ci.

Les principales sont :

- ✓ Le camp de ski et le camp vert
- ✓ Les trajets pour la piscine
- ✓ Les trajets pour la patinoire
- ✓ Les courses d'école
- ✓ Les sorties culturelles

Le saviez-vous ?

En tant que « parents » d'un enfant scolarisé à Bossonnens, vous êtes automatiquement membres de la **SENEC**.

La SENEC a un accord avec CONTEX, société qui met à disposition le container situé devant l'entreprise WYDLER. Vous avez la possibilité de déposer vos vêtements usagés dans le container à habits CONTEX situé devant l'entreprise WYDLER. Le bénéfice récolté est directement reversé à la **SENEC**.

Au cours de cette année scolaire 2017-2018, **les manifestations de la SENEC** seront les suivantes :

Fête de la St-Nicolas	**mercredi 6 décembre 2017**
Match aux cartes	**jeudi 14 décembre 2017**
Marché de Noël	**weekend du 16 et 17 décembre 2017**
Loto	**dimanche 28 janvier 2018**
Assemblée générale *	**mercredi 7 mars 2018**
Bal du printemps	**vendredi 23 mars 2018**
Fête de fin d'école	**vendredi 6 juillet 2018**
Marché Villageois	**samedi 1er septembre 2018**

* Chaque parent est encouragé à participer à l'Assemblée annuelle de la SENEC, au terme de laquelle le verre de l'amitié sera servi.

Table des matières

Table des matières 3
1. Introduction 4
2. Corps enseignant et répartition des classes 5
3. Conseil des parents 6
4. Inspectorat scolaire 6
5. Calendrier scolaire 2017-2018 7
6. Calendrier scolaire 2018-2019 8
7. Horaire des classes 9
8. Leçons d'éducation physique 11
9. Leçons de natation 12
10. Règles de vie à l'intérieur du bâtiment scolaire, dans la cour et sur le chemin de l'école 14
11. Charte internet de l'école primaire de Bossonnens 18
13. Absences imprévues et demandes de congé 21
14. Informations pour le début d'année scolaire 22
Matériel à apporter ou mis à disposition pour les élèves de 3H à 8H 22
Livres à doubler 23
Bibliothèque scolaire 23
Enseignement religieux 23
Catéchisme 23
Ethique et culture religieuse 24
Heures d'arrivée à l'école et moyens de déplacement 24
Journée internationale « à pied à l'école » 25
15. Accueil extrascolaire de Bossonnens 26
16. Informations concernant les poux 28
17. Camp de ski – Informations générales 30
18. Camp vert - Informations générales 32
19. Adresses et téléphones utiles 34

1. Introduction

Après une fin d'année scolaire en feu d'artifice avec le spectacle « Etranges disparitions » et le quarantième anniversaire de la SENEC, les élèves et les enseignants ont profité de vacances bien méritées.

C'est dans un bâtiment avec deux façades rénovées que va démarrer l'année scolaire 2017-2018. Comme l'année dernière, notre établissement compte neuf classes, malgré une diminution du nombre d'élèves. Ainsi, tous les enseignants de l'année dernière sont présents pour cette nouvelle année. Suite à des réductions de taux de travail, nous avons réengagé Amandine Sudan, qui enseignera 6 unités dans la classe 6H de Coraline Von Graffenried. Nous avons engagé deux nouvelles enseignantes à 40%, soit Mme Sabrina Giordano pour la classe 4H de Nina Allenspach et Mme Rafiqa Haugou dans la classe 8H de Aline Spicher. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces trois enseignantes.

Au début d'une année scolaire, tout est neuf. Qu'il s'agisse des grands débuts en 1H, de nouveaux camarades à rencontrer, d'un nouvel enseignant à apprendre à connaître, du départ d'une nouvelle aventure avec son enseignant, tous les possibles sont ouverts, tous les espoirs sont permis. Bien souvent, envie de bien réussir et craintes se côtoient dans les têtes.

Il en est de même pour les enseignants. Une année scolaire est un challenge. Ils ont envie de tout mettre en œuvre pour que chaque élève se sente bien, en confiance, développe au mieux ses capacités personnelles, soit satisfait de ses réussites, se sente à l'aise avec ses camarades.

Les parents également souhaitent une année scolaire aussi bonne ou même meilleure que la précédente.

Elèves, enseignants, parents, tous ont envie, mais chacun dans leur rôle, de tirer sur la même corde et dans le même sens. Que la fraîcheur de cette nouveauté perdure ! Elle offre du plaisir mais demande aussi de l'investissement. A tout moment, une bonne communication est essentielle.

La présente brochure fait partie de cette communication. N'hésitez pas à la lire, à vous y référer régulièrement. Impossible de la perdre cette année puisqu'elle se trouve en permanence sur le site internet de la commune de Bossonnens.

A tous nos écoliers, leurs parents et tous les intervenants dans notre établissement scolaire, je transmets mes vœux les meilleurs afin que cette nouvelle année scolaire soit une source d'épanouissement, de satisfaction et de réussite.

Le responsable d'établissement
Christophe Monnard

2. Corps enseignant et répartition des classes

Année scolaire 2017-2018

Classe	Effectifs	Nom des enseignants	Occupation
1H – 2H	17	Marjorie Dorthe et Marie Vial	100%
1H – 2H	17	Sarah Allenspach	100%
3H	22	Noémie Vaucher	100%
4H	17	Nina Allenspach et Sabrina Giordano	100%
5H	16	Aurélia Murgia et Christophe Monnard	100%
6H	24	Coraline Von Graffenried et Amandine Sudan	100%
7H	19	Damien Deschenaux	100%
7-8H	16	Debora Fischetti	100%
8H	17	Aline Spicher et Rafiqa Haugou	100%
Appuis		Laurent Dorthe	14%
ACM-ACT		Nicole Delpouve	57%
Cours de français		Nadine Dorthe	25 %

Ecole enfantine 2 classes 34 élèves

Ecole primaire 7 classes 131 élèves Total Ecole 165 élèves

3. Conseil des parents

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'application, les commissions scolaires disparaissent ou voient leur rôle modifié.
Elles seront remplacées par le conseil des parents, qui sera créé à Bossonnens dans le cours de la présente année scolaire. Il aura pour but de favoriser le dialogue et la collaboration entre l'école et les parents d'élèves.
Des informations relatives à ce sujet seront transmises en temps voulu.

4. Inspectorat scolaire

Mme Carole Angéloz
Route André Piller 21
1762 Givisiez

Secrétariat : 026 305 73 80 Carole Angéloz 026 305 73 68

5. Calendrier scolaire 2017-2018

24 août 2017	Rentrée scolaire – début des cours
Relâches de la Toussaint	
13 octobre 2017	Soir - fin des cours
30 octobre 2017	Matin - reprise des cours
1er novembre 2017	Congé Toussaint
8 décembre 2017	Congé Immaculée Conception
Vacances de Noël	
22 décembre 2017	Soir – fin des cours
8 janvier 2018	Matin – reprise des cours
Relâches de Carnaval	
9 février 2018	Soir - fin des cours
19 février 2018	Matin – reprise des cours
Vacances de Pâques	
29 mars 2018	Soir – fin des cours
16 avril 2018	Matin – reprise des cours
1er mai 2018	Congé du 1er mai
10 mai 2018	Congé Ascension
11 mai 2018	Congé pont de l'Ascension
21 mai 2018	Congé de Pentecôte
31 mai 2018	Congé de la Fête Dieu
1 juin 2018	Congé pont de la Fête Dieu
6 juillet 2018	**Clôture de l'année scolaire**

6. Calendrier scolaire 2018-2019

23 août 2018	Rentrée scolaire – début des cours
Relâches de la Toussaint	
12 octobre 2018	Soir - fin des cours
29 octobre 2018	Matin - reprise des cours
1er novembre 2018	Congé Toussaint
Vacances de Noël	
21 décembre 2018	Soir – fin des cours
7 janvier 2019	Matin – reprise des cours
Relâches de Carnaval	
1er mars 2019	Soir - fin des cours
11 mars 2019	Matin – reprise des cours
Vacances de Pâques	
12 avril 2019	Soir – fin des cours
29 avril 2019	Matin – reprise des cours
1er mai 2019	Congé du 1er mai
30 mai 2019	Congé Ascension
31 mai 2019	Congé pont de l'Ascension
10 juin 2019	Congé de Pentecôte
20 juin 2019	Congé de la Fête Dieu
21 juin 2019	Congé pont de la Fête Dieu
5 juillet 2019	**Clôture de l'année scolaire**

7. Horaire des classes

Lundi – mardi	08h00-11h35 / 13h30-15h15
Mercredi	08h00-11h35
Jeudi - vendredi	08h00-11h35 / 13h30-15h15

La cloche retentit 5 minutes avant le début des classes et chaque enfant doit arriver avant la sonnerie.

1H – 2H

1H : les élèves sont en classe les lundis après-midi, mardis, mercredis et jeudis matin.

2H : les élèves ont congé les lundis après-midi et mercredis matin.

3H – 4H

Alternance pour les élèves de 3H : mardi ou jeudi matin

Alternance pour les élèves de 4H : mardi ou jeudi après-midi

Les demandes particulières pour l'alternance en 3H et 4H doivent parvenir au responsable d'établissement ou aux enseignants jusqu'au 30 avril. Elles doivent être motivées et justifiées. Elles seront prises en compte dans la mesure du possible.

La nouvelle loi scolaire et son règlement d'application autorisent la suppression de l'alternance uniquement le jour de la rentrée, soit le jeudi 24 août 2017.

Il n'y aura donc aucune autre suppression de l'alternance durant l'année scolaire.

Le carrefour de la gare est en principe sécurisé par des patrouilleurs aux heures suivantes :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi matin,
  de 7h40 à 7h55 et de 11h40 à 11h55

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi après-midi,
  de 13h10 à 13h25 et de 15h20 à 15h35

A pied, c'est mieux !

Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Entre voisins, les parents accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité. Le Pédibus peut prendre en charge tout ou partie des trajets.

Santé, sécurité, convivialité… et gain de temps pour les parents !

La coordination Pédibus Fribourg/ATE vous informe et vous soutient :

Adresse email : fribourg@pedibus.ch

Téléphone : 076 430 05 58

Site internet : www.pedibus.ch

8. Leçons d'éducation physique

Education physique 2017 - 2018					
	lundi	**mardi**	**mercredi**	**jeudi**	**vendredi**
8h00 à 8h50	5^{H} Christophe	7-8^{H} Debora	8^{H} Damien	1-2^{H} Sarah	5^{H} Aurélia
8h50 à 9h40	5^{H} Christophe	7-8^{H} Debora	8^{H} Damien	1-2^{H} Sarah	6^{H} Coraline
Récréation					
9h55 à 10h45	4^{H} Sabrina	6^{H} Coraline	3^{H} Noémie	1-2^{H} Marjorie	8^{H} Rafiqa
10h45 à 11h35	4^{H} Sabrina	6^{H} Coraline	3^{H} Noémie	1-2^{H} Marjorie	2^{H}
13h30 à 14h20	3^{H} Noémie	8^{H} Aline		7-8^{H} Debora	4^{H} Nina
Pause					
14h25 à 15h15	1^{H}	8^{H} Aline			8^{H} Damien

Tenue pour les leçons d'éducation physique

Pour la leçon, les élèves portent une tenue de sport et des chaussures de sport d'intérieur à semelle de couleur claire ou certifiée ne laissant aucune trace sur le sol. **Les chaussures de type ballerine ne conviennent pas**. Des contrôles seront effectués par les enseignants. Les élèves qui n'ont pas leur tenue de sport ne participent pas à la leçon d'éducation physique.

Pour les 1H–2H

Soit l'enfant arrive directement en tenue de sport à l'école, soit l'enfant prend avec lui ses affaires pour se changer et peut les laisser dans un sac à l'école. Les chaussures de sport restent toujours à l'école. Chaque enfant reçoit au début de l'année un sac qu'il décore, pour y mettre les affaires laissées au vestiaire.

Pour les 3H-8H

A la fin de chaque leçon, les élèves prennent une douche (sans se laver les cheveux).

Les élèves apportent leurs affaires (vêtements de sport et linge pour la douche) dans un sac qu'ils reprendront à la maison le même jour.

Les élèves de 3H et 4H laissent obligatoirement leurs chaussures de sport à l'école. Elles sont rangées dans le sac préparé dans le cadre de l'école enfantine.

9. Leçons de natation

Comme chaque année, les élèves des classes 2^H, 5^H, 7^H et 8^H participeront aux leçons de natation.

Mois	Jours	Classes	Effectifs
Septembre	5	$5^H + 7^H$	35
	19	$5^H + 7^H$	35
Octobre	3	$5^H + 7^H$	35
	31	$5^H + 7^H$	35
Novembre	14	$5^H + 7^H$	35
	28	$5^H + 7^H$	35
Décembre	12	$5^H + 7\text{-}8^H$	30
Janvier	9	$5^H + 7\text{-}8^H$	30
	23	$5^H + 7\text{-}8^H$	30
Février	20	$2^H + 7\text{-}8^H$	32
	27	$2^H + 7\text{-}8^H$	32
Mars	13	$2^H + 7\text{-}8^H$	32
	20	$2^H + 8^H$	35
Avril	17	$2^H + 8^H$	35
Mai	8	$2^H + 8^H$	35
	22	$2^H + 8^H$	35
Juin	5	$2^H + 8^H$	35
	19	$2^H + 8^H$	35
	26	$2^H + 8^H$	35

Les leçons ont lieu le mardi, de 12h30 à 13h35 (environ).

Prix

Les frais de transport sont pris en charge par la SENEC et les entrées à la piscine par la commune de Bossonnens.

Monitrices diplômées

Mmes Andréa Pasche et Marie-Hélène Pasche.

Organisation

Les leçons de natation ont lieu à la piscine de Châtel-St-Denis le mardi après-midi de 12h30 à 13h35. Le jour de la leçon, comme c'est le cas actuellement, les élèves mangent à l'école avec leurs enseignants. Le retour s'effectue en bus (vers 14h15). Les élèves se rendent en classe et terminent la journée comme prévu par l'horaire habituel, soit à 15h15.

Autres informations

Si votre enfant devait manquer une leçon de natation, veuillez avertir l'enseignant concerné le matin de la leçon.

En cas de verrues plantaires, vous pouvez trouver des sandales en plastique (de simples mules ne conviennent pas) dans de nombreux magasins. (Exemple : chez Ochsner Sport).

Les cheveux longs doivent être attachés.

Le bonnet de bain est obligatoire pour tous.

Les bermudas sont interdits pour les leçons de natation.

De légères modifications d'horaire sont possibles avec le nouvel horaire des chemins de fer qui entrera en vigueur le 11 décembre 2017. Vous serez informés des éventuelles modifications en temps voulu.

10. Règles de vie à l'intérieur du bâtiment scolaire, dans la cour et sur le chemin de l'école

A l'intérieur du bâtiment

Afin de garder le bâtiment propre et en bon état, d'avoir des locaux agréables et accueillants et de permettre à chacun de travailler dans le calme et la tranquillité, les parents et les enfants sont invités à respecter les articles 1 à 3 ci-dessous.

Article 1 **Nourriture (récréations, chewing-gums)**

Aucune nourriture n'est déballée ou consommée dans le bâtiment.

Les chewing-gums y sont interdits.

Article 2 **Les locaux**

On évite de claquer les portes.

On utilise les douches et les WC en les laissant dans un parfait état de propreté.

Savon et papier WC sont là pour être utilisés correctement et modérément.

Pas de mains contre les murs ou les fenêtres.

Seuls les pantoufles ou les sacs pour les chaussures de sport expressément prévus à cet effet restent dans les vestiaires.

Article 3 **Respect du calme et de la sécurité**

On se déplace toujours en marchant et silencieusement.

L'entrée dans le bâtiment ou dans la classe se passe en silence.

Les parents attendent leurs enfants à l'extérieur du bâtiment.

Les élèves n'entrent pas dans le bâtiment avant la sonnerie ou durant les récréations.

Dans la cour d'école

Afin de permettre à chaque élève d'avoir une récréation agréable et en toute sécurité, les enfants sont invités à respecter les articles 4 à 7 ci-dessous.

<u>Article 4</u> **La sécurité**

On joue dans les endroits autorisés et placés sous la surveillance des enseignants.

Il n'est pas autorisé de jouer à l'arrière du bâtiment (côté sud), sur le périmètre d'accès au parking voitures, devant les fenêtres de la salle d'éducation physique et sous le couvert à vélos.

Sous le préau, on peut discuter et manger sa récréation; il n'est pas autorisé d'y courir.

<u>Article 5</u> **Vélos, trottinettes, skateboards, etc.**

Les vélos peuvent être utilisés pour le trajet de la maison à l'école et l'accès à la cour d'école se fait par le passage prévu à cet effet. Il n'est pas autorisé d'emprunter les escaliers avec les vélos et d'utiliser ces derniers dans la cour d'école.

Les trottinettes, skateboards, etc. sont déconseillés. Leur utilisation est interdite dans le périmètre de l'école pendant les récréations et durant les 15 minutes qui précèdent et qui suivent la classe.

<u>Article 6</u> **En cas de mauvais temps**

On ne joue pas sur la place herbeuse.

<u>Article 7</u> **Discipline**

On écoute les remarques de tous les enseignants et on en tient compte.

On rentre à l'heure, dès la sonnerie.

<u>Sur le chemin de l'école</u>

Sur le chemin de l'école, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Afin d'éviter tout problème, les enfants sont toutefois invités à respecter les articles 8 et 9 ci-dessous.

Article 8 **La sécurité**

La route est un endroit dangereux et il ne faut en aucun cas quitter le trottoir. Il est interdit de circuler à vélo sur le trottoir.

Les élèves sont soumis à la loi sur la circulation routière.

Article 9 **Comportement**

Le trottoir appartient au domaine public et chacun doit s'y comporter en respectant les lois.

Les enfants doivent laisser de la place aux personnes qui viennent en sens inverse et aux personnes qui se déplacent plus rapidement.

On ne quitte pas le trottoir pour s'engager sur des propriétés privées et on respecte ces dernières.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien:

https://www.fr.ch/pol/files/pdf75/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Article 10 **Téléphones portables, jeux électroniques**

Les téléphones portables et les jeux électroniques sont interdits à l'école.

Hiver – Habillement

Pour les jeux dans la neige, les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient une tenue adaptée : idéalement une combinaison ou un ensemble de vêtements de ski que les enfants peuvent retirer avant d'entrer en classe, afin d'éviter qu'ils ne portent des vêtements mouillés durant les cours.

11. Charte internet de l'école primaire de Bossonnens

<table>
<tr>
<td>Je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité de mes courriels.</td>
<td rowspan="2"> 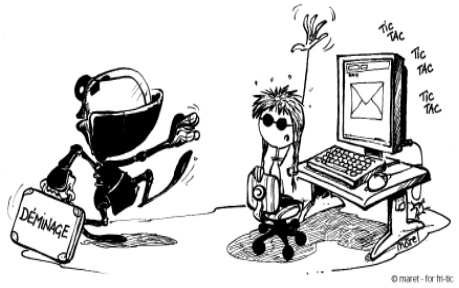

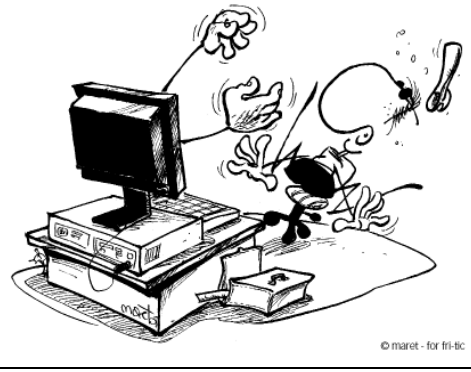
</td>
<td>Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j’utilise ou bien je produis mes propres documents.</td>
<td>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes que je rencontre dans des forums, des chats. Je ne remplis les formulaires en ligne qu'avec une grande retenue.</td>
<td>Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.</td>
<td>
</td>
</tr>
</table>

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.	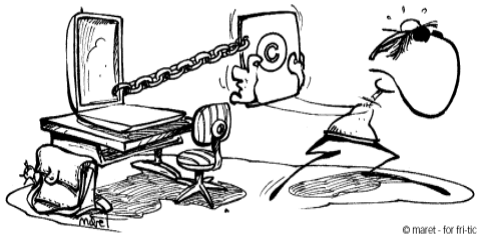	La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur un site scolaire.	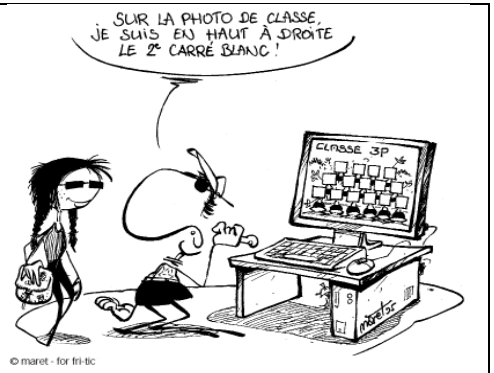
À l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant(e).		Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai ou à jour.	
Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.	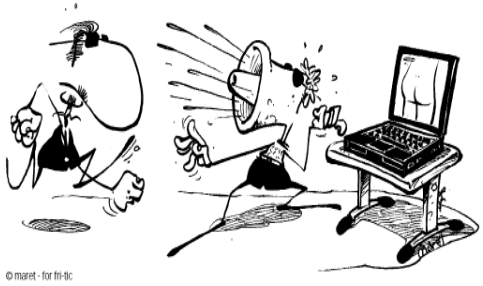	Ces informations sont très importantes pour tous les utilisateurs d'internet, et <u>particulièrement les enfants</u>.	

Rôles

Les parents sont prioritairement responsables de l'éducation.

L'école est prioritairement responsable de la formation.

Buts

Etablir ou rétablir une relation de confiance entre l'école, la famille, les élèves.

Favoriser les progrès et le développement personnel des élèves.

Collaboration

La collaboration entre l'école et la famille est nécessaire.

Cette collaboration se construit sur le respect et la confiance réciproques.

Une frontière existe entre l'école et la famille. Elle doit être mise en évidence et respectée.

Les parents doivent se sentir à l'aise pour communiquer avec l'école.

La collaboration entre l'école et la famille se réalise notamment par des rencontres qui débouchent sur des actions concrètes à partir de deux perspectives différentes concernant une même situation.

Communication

L'école donne aux parents l'information qui leur permet de mieux connaître l'école de leur enfant, pour qu'ils puissent mieux la comprendre et mieux la soutenir.

Les parents donnent les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Confiance

Les enseignants sont les professionnels. Ce sont eux qui veillent prioritairement à établir une bonne relation avec les parents. Une bonne relation favorise la réussite de l'élève, le travail de l'enseignant et établit la confiance.

Qualité

L'établissement veille à ce que chaque élève puisse bénéficier de l'enseignement et de l'encadrement auxquels il a droit. Il favorise pour cela la collaboration, la communication ainsi que le perfectionnement professionnel.

Application

L'établissement veille au respect et à la promotion de la charte.

La charte est publiée auprès des enseignants, des familles et des autorités.

13. Absences imprévues et demandes de congé

Afin d'éviter tout problème lors d'absences imprévues ou de demandes de congé, nous nous permettons de vous rappeler ce qui suit.

Maladies, absences imprévues

Si votre enfant est malade et ne peut venir en classe, il est indispensable d'avertir l'enseignant avant le début de la classe.

Pour cela, vous pouvez téléphoner à l'école, au 021 947 55 88,

- de 7h15 à 8h00,
- entre 13h00 et 13h30,
- dès 15h30.

Toute absence doit être annoncée par les parents, soit par téléphone, soit par un billet signé. **Les annonces par sms ne sont pas valables, leur provenance pouvant être douteuse.** Lorsque le maître ne reçoit pas d'avis de parents, il prend contact sans délai avec eux pour déterminer ce qu'il en est.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse cinq jours de classe.

Demandes de congé

L'article **37** du Règlement d'exécution de la Loi scolaire indique qu'un congé exceptionnel peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés. **Selon l'art. 38 RLS, dès que la période de congé est connue, les parents demandent à l'enseignant un formulaire pour demande de congé. Le formulaire se trouve également sur le site de la commune de Bossonnens. Ils le complètent et le retournent immédiatement à la direction d'établissement**.

Nous vous rappelons qu'un congé spécial n'est pas un dû. Il a été prévu pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles, en raison de situations exceptionnelles ou d'une certaine gravité : événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils, etc.

Les loisirs, voyages ou départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire ni à un autre moment de l'année.

Les demandes concernant des prolongements de vacances ou de week-end seront systématiquement refusées.

En cas de demande de congé de dernière minute, pour cas imprévisible (décès dans la famille, hospitalisation subite, etc.), vous pouvez vous adresser directement à l'enseignant/e titulaire, qui prendra l'avis du responsable d'établissement.

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et notre Conseiller d'Etat, Monsieur Jean-Pierre Siggen, demandent que ces directives soient respectées dans tous les établissements scolaires du canton.

14. Informations pour le début d'année scolaire

Les élèves des classes 1H et 2H reçoivent un courrier de la part des enseignantes durant les vacances d'été, concernant notamment la liste du matériel à apporter.

Matériel à apporter ou mis à disposition pour les élèves de 3H à 8H

Pour le bricolage ou le dessin, nous souhaitons que chaque élève ait un tablier ou une blouse de bricolage (une vieille chemise fait parfaitement l'affaire).

Afin que les fiches transportées dans le sac d'école restent en bon état, nous souhaitons que chaque élève ait un dossier en carton avec des élastiques comme fermeture.

Voici encore quelques affaires indispensables à amener dès le premier jour dans le sac d'école:

un plumier
des pantoufles
une boîte de crayons de couleurs
une boîte de stylos feutres qui fonctionnent
un taille-crayon

Nous fournissons:
les crayons à papier, une gomme
une règle, une paire de ciseaux
de la colle

Nous demandons à chaque enfant d'avoir chaque jour son matériel pour venir en classe et d'en prendre soin tout au long de l'année.

Du matériel supplémentaire peut être demandé par chaque enseignant.

Livres à doubler

Doubler les livres les protège efficacement contre une usure prématurée. Il est donc important que tous les livres soient doublés dès le début et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un livre dont la doublure est fortement endommagée doit être doublé à nouveau. Attention, il faut éviter absolument de mettre du scotch sur le livre, sinon il est impossible de retirer la doublure, en fin d'année, sans endommager le livre!

Bibliothèque scolaire

Les enseignants de la Veveyse animent une bibliothèque scolaire, qui permet à chaque classe de disposer de 60 à 100 livres ainsi que divers jeux, des lectures suivies, ... durant l'année scolaire. L'achat et l'entretien des livres sont pris en charge en partie par les communes et par les parents pour l'autre partie. C'est pourquoi nous demandons une participation de Fr. 4.- par élève. Ce montant est à apporter en classe pour la fin de la première semaine de classe au plus tard.

Enseignement religieux

100 minutes d'enseignement religieux sont prévues chaque semaine pour les classes 3 à 8H.

Catéchisme

50 minutes sont données par des catéchistes catholiques ou protestants. Pour les élèves d'autres religions, ou pour ceux qui ne désirent pas suivre les cours de catéchisme, les parents peuvent s'adresser aux enseignants qui leur transmettront les informations et documents nécessaires.

Ethique et culture religieuse

50 minutes réparties sur la semaine, données par l'enseignant. Cet enseignement, obligatoire et indépendant de la confession des élèves relate l'histoire biblique. Plusieurs religions sont abordées, pas seulement chrétiennes. Les parents qui souhaitent que leur enfant soit dispensé de cet enseignement peuvent s'adresser aux enseignants, qui leur transmettront les informations et les documents nécessaires.

Heures d'arrivée à l'école et moyens de déplacement

Les élèves arrivent à l'école au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe. Ils rentrent immédiatement à la maison après la classe. Il n'y a aucune surveillance à l'école en dehors de ces horaires et les enfants sont donc sous la responsabilité des parents.

Les élèves sont vivement encouragés à se rendre à l'école à pied. Un service de patrouilleurs scolaires assuré par des adultes est en place au carrefour de la gare. Dans un cas exceptionnel où le patrouilleur ne devait pas être présent, nous recommandons aux élèves d'être particulièrement prudents au carrefour de la gare. Ils doivent enclencher la signalisation lumineuse avant de traverser en utilisant le passage pour piétons.

Les parents qui amèneraient leur enfant en voiture doivent s'arrêter sur le parking uniquement, en évitant d'effectuer une marche arrière (voir plan ci-dessous). Pour des raisons de sécurité, il est **strictement interdit de s'arrêter à l'entrée du parking ou dans la cour de l'école**.

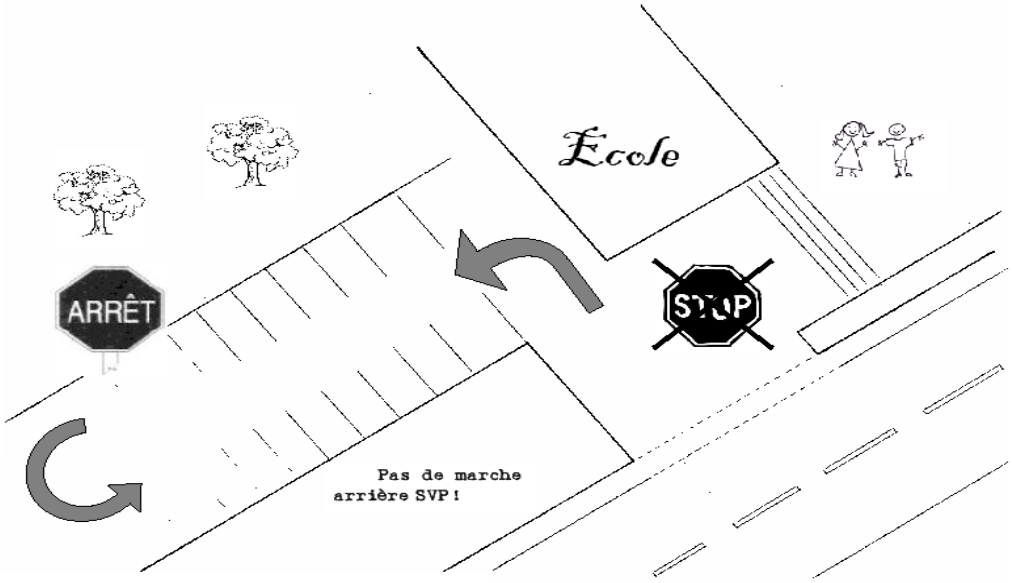

Pour le comportement sur le chemin de l'école, veuillez consulter **les articles 8 et 9** des « Règles de vie à l'intérieur du bâtiment scolaire, dans la cour et sur le chemin de l'école ».

Journée internationale « à pied à l'école »

vendredi 22 septembre 2017

SÉCURITÉ

A Pédibus, l'enfant acquiert les réflexes et intègre les règles de sécurité et de comportement qui l'aideront plus tard à se déplacer de manière autonome et sûre. Le Pédibus aide aussi à mettre en évidence les dangers sur le chemin de l'école et à trouver des solutions pour résoudre ces problèmes.

SANTÉ

Les enfants doivent bouger au moins 60 minutes chaque jour. Les trajets des Pédibus durent environ 10 à 15 minutes et parcourent en moyenne 700 mètres. Aller à Pédibus à l'école, c'est effectuer près de 60 minutes d'activité physique par jour. Une manière de bouger malin !

Le pédibus ? Vraiment un plus!
www.pedibus.ch

CONVIVIALITÉ

Participer au Pédibus est une occasion de se faire des copains, de rencontrer d'autres parents et de tisser des nouveaux liens avec d'autres familles.

ENVIRONNEMENT

De la maison à l'école, laissons la voiture au garage et utilisons nos pieds. La marche ne pollue pas, contrairement à la voiture qui fait du bruit et qui consomme un maximum de carburant sur de courtes distances. Marchons ensemble et contribuons à un environnement plus sain en rejetant moins de CO_2.

GAIN DE TEMPS

Grâce au Pédibus les horaires scolaires sont moins contraignants. Le Pédibus permet de réduire la pression qui repose sur les parents, en se partageant l'accompagnement des enfants.

15. Accueil extrascolaire de Bossonnens

L'Accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants des classes de 1H à 8H du cercle scolaire de Bossonnens et débute dès la rentrée scolaire.

Il se déroule sur 2 sites (Bâtiment scolaire et locaux situés au Bourg-Neuf) ; le trajet entre les 2 sites est placé sous l'entière responsabilité du personnel de l'Accueil qui accompagne les enfants. A noter que les lundis, mercredis et vendredis matin les écoliers non scolarisés peuvent être accueillis dans le cadre du groupe de jeux "Scoubidou".

Les devoirs surveillés font partie intégrante de l'Accueil extrascolaire.

Horaire - Unités ouvertes

Unité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin avant l'école (6h45-7h55)	AES école	AES école	AES école	AES école	AES école
Matinée (7h55-11h35)	Groupe de jeux "Scoubidou" (Bourg-Neuf)	AES Bourg-Neuf	Groupe de jeux "Scoubidou" (Bourg-Neuf)	AES Bourg-Neuf	Groupe de jeux "Scoubidou" (Bourg-Neuf)
Pause de Midi /repas (11h35-13h25)	AES école	AES école	AES école	AES école	AES école
Après-midi (13h25-15h15)	AES Bourg-Neuf	AES Bourg-Neuf	AES Bourg-Neuf	AES Bourg-Neuf	AES Bourg-Neuf
Après-midi après l'école avec ou sans devoirs surveillés (15h15 -16h35)	AES école	AES école	AES Bourg-Neuf	AES école	AES école
Soir (16h35-18h00)	AES école	AES école	AES Bourg-Neuf	AES école	AES école

Tarifs

6 barèmes selon les revenus imposables cumulés du papa et de la maman faisant ménage commun (chiffre 7.910 de la déclaration d'impôts); en cas de séparation ou divorce des parents, avec garde alternée et partage des frais, la facture sera établie selon la même règle.

Le barème des tarifs de l'Accueil est fixé par unité (voir tableau ci-dessus) avant le début de l'année. Le tarif facturé aux parents est déterminé par le revenu imposable de l'avis de taxation 2016 pour l'année scolaire 2017-2018) et par le nombre d'unités durant lesquelles l'enfant est placé à l'Accueil extrascolaire.

Le repas chaud de midi est facturé au prix de Fr. 10.-

Dépannage

Dans la mesure où les effectifs le permettent, un dépannage occasionnel est accepté. Une telle demande doit parvenir au secrétariat de l'Accueil extrascolaire (voir ci-dessous) au plus tard le jour précédant le dépannage.

Règlement

Le règlement peut être téléchargé sur le site internet de la commune, rubrique « Education » ou obtenu auprès du secrétariat de l'AES (voir ci-dessous).

Adresses et téléphones utiles

Secrétariat AES et « Scoubidou »

Bettina Sager, Rte de Reynet 4, 1615 Bossonnens

Téléphone : 079 314 07 08

Courriel : aes@bossonnens.ch

16. Informations concernant les poux

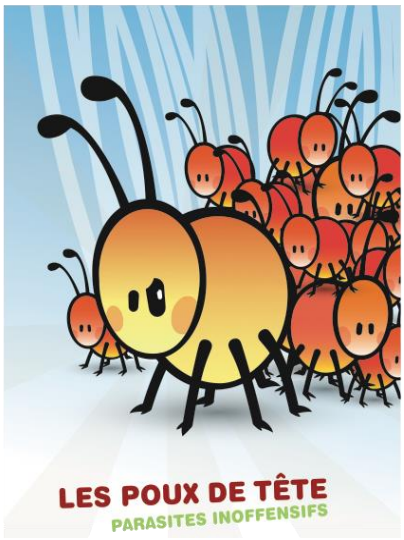

Le pou, c'est quoi ?

- Il passe de tête à tête par contact direct
- Il aime tous les types de cheveux, propres ou sales

Mais:

- Il meurt en 48 heures hors du cuir chevelu
- Il ne saute pas, ne vole pas
- Il ne nage pas, ne survit pas dans l'eau des piscines
- Il ne transmet pas de maladies
- Il ne vit pas sur les animaux domestiques

Chercher les <u>poux</u>… pas les lentes !

Quand faut-il contrôler ?

⇨ L'entourage a des poux : famille, amis, crèche, école

⇨ Démangeaisons de la tête

⇨ Présence de lentes à la racine des cheveux : comme des pellicules mais difficiles à enlever

Comment chercher les poux ?

- Ne pas mouiller les cheveux
- Couvrir les épaules d'un linge clair
- Enduire les cheveux d'une bonne dose d'après-shampoing ordinaire (3 à 5 cuillères à soupe)
- Ne pas rincer

- Démêler les cheveux avec un peigne ordinaire
- Passer le peigne anti-poux mèche par mèche, de la racine à la pointe du cheveu
- Essuyer le peigne sur le linge entre chaque passage pour voir s'il y a des poux
- Rincer les cheveux

Résultat de la recherche

Pas de poux mais des lentes

Contrôler encore une fois la semaine suivante

Ne pas traiter

Des poux et des lentes

Aviser l'enseignant

Traiter

Pas de poux, pas de lentes

Tout va bien

Ne pas traiter

Se débarrasser des poux

Acheter un produit **anti-poux** et se conformer au mode d'emploi

Concentrer votre attention sur la tête, pas sur l'environnement

Les nettoyages spéciaux du lit, des peluches, des tapis ne sont pas utiles.

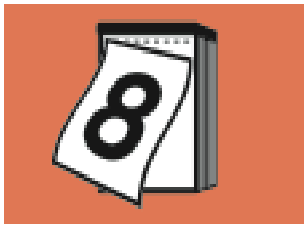

Faire un 2ème traitement 8 à 10 jours après

Contrôler les membres de la famille

Traiter ceux qui ont des poux

Répéter le contrôle avec l'après-shampoing chaque semaine pendant 1 mois après le 2ème traitement

Si vous trouvez à nouveau des poux, recommencer le cycle de traitement avec un autre produit

Si vous ne trouvez plus de poux, le traitement est terminé.

Pour toute information complémentaire :
www.sanimedia.ch

Conception et réalisation © 2008 Service de santé des écoles de la Ville de Lausanne et Office des écoles en santé du Canton de Vaud
Conception visuelle Dimitri Delcourt
Impression IRL
Avec le soutien du Service de la santé publique et du Service de protection de la jeunesse du Canton de Vaud, ainsi que du Groupement des pédiatres vaudois

17. Camp de ski – Informations générales

Date et lieu
Du 5 au 8 février 2018 à Zweisimmen
Adresse : Ferienlager GWATT
Schulstrasse 6
3770 Zweisimmen
Webcam: http://tinyurl.com/hrvmbdq

Prix

1 enfant = Fr. 145. -

2 enfants = Fr. 270. -

3 enfants = Fr. 375. -

Ce montant sera facturé par la commune de Bossonnens.

En cas de difficulté de paiement, veuillez contacter Madame Valérie Genoud (secrétariat Pro Juventute Veveyse) – 021 948 01 33.

La SENEC et la commune de Bossonnens participent au financement du camp de ski.

Participants

Les élèves des classes 5H à 8H participent au camp de ski.

Snowboard

Il y aura plusieurs groupes de snowboard. Pour en faire partie, les élèves doivent s'engager à faire du snowboard toute la semaine.

Matériel

Les parents veillent à ce que les fixations soient correctement réglées. Pour le transport, bâtons et skis seront solidement attachés ensemble à l'aide de deux sangles ou ficelles. Les bâtons doivent être attachés aux deux extrémités.

Longueur idéale des bâtons : l'avant-bras forme un angle droit avec le bâton planté verticalement jusqu'à la rondelle.

Le port d'un casque de skieur est obligatoire.

Tenue

Les enfants font le voyage en tenue de ski, chaussures de ski aux pieds. Les gants, lunettes et casque sont prêts à être utilisés immédiatement. Les enfants commencent à skier dès leur arrivée à Zweisimmen. Ils n'entreront au logement GWATT qu'au moment du repas et s'installeront dans leurs dortoirs.

Bagages

Une valise ou un sac, étiqueté(e) au nom de chaque enfant, convient parfaitement. Evitez les sacs en plastique.

Vêtements

Il faut prévoir deux tenues d'extérieur (éventuellement une tenue de skieur "improvisée"). Nous pourrons ainsi sécher, au besoin, les habits mouillés. Le camp de ski ne dure que cinq jours: ne donnez pas trop de vêtements.

N'oubliez pas casque, mitaines ou gants (deux paires si possible) et lunettes de skieur: ces éléments peuvent devenir indispensables dans certaines conditions météorologiques.

Effets de toilette

Deux lavettes, deux linges, une trousse de toilette avec savon, brosse à dents, dentifrice, peigne, protection solaire efficace.

Chaussures

Les enfants mettront obligatoirement des pantoufles à l'intérieur du bâtiment (vestiaire obligatoire à l'entrée). Ils auront besoin aussi d'une paire de chaussures d'extérieur (bottes chaudes, après-ski, ...).

Logement

Les locaux offrent tout le confort nécessaire. Chaque participant au camp de ski emportera **une taie d'oreiller et un sac de couchage**. Les enfants dorment en pyjama.

Argent de poche

Les enfants n'auront pas l'autorisation de manger dans les dortoirs. Ne leur donnez donc pas de friandises, ni d'argent pour le camp de ski.

Ski-lift

Le prix des remontées mécaniques est compris dans la finance d'inscription.

18. Camp vert - Informations générales

Date et lieu	
Du 28 au 30 mai 2018 à Moléson	
Adresse :	La Renardière
	Route du Loup 228
	1663 Moléson-sur-Gruyères
Tel. 026 921 85 04	
Site internet :	www.moleson.ch/colonies

Prix

Le coût du camp est de Fr. 50. — par enfant.

Le montant à charge des parents sera facturé par la commune de Bossonnens.

En cas de difficulté de paiement, veuillez contacter Madame Valérie Genoud (secrétariat Pro Juventute Veveyse) – 021 948 01 33.

La SENEC et la commune de Bossonnens participent au financement du camp vert.

Participants

Les élèves des classes 1H à 4H participent au camp vert.

Matériel

Une liste du matériel à prendre vous sera donnée en temps voulu.

Bagages

Une valise ou un sac, étiqueté(e) au nom de chaque enfant convient parfaitement. Evitez les sacs en plastique.

Argent de poche

Les élèves n'auront pas l'autorisation de manger dans les dortoirs. Ne leur donnez donc pas de friandises, ni d'argent. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Des informations complémentaires vous parviendront en temps utile.

19. Adresses et téléphones utiles

Médecin scolaire

Dr Pierre-Yves Barras, Grand-Rue 9, 1616 Attalens – 021 947 47 56

Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse

Rue de l'Eglise 12, 1618 Châtel-St-Denis – www.sas-gv.ch
Secrétariat 026 652 30 60 – administration@sas-gv.ch

Horaires :

Lundi – Jeudi : 7h45 – 11h45 / 13h30 – 16h45
Vendredi : 7h45 – 11h45

Association d'Accueil Familial de Jour de la Veveyse

Ch. du Clos 3, 1616 Attalens

021 947 57 75 – www.accueildejour.ch/veveyse/veveyse.html

Croix-Rouge fribourgeoise – Chaperon Rouge

Service de garde d'enfants à domicile qui s'adresse aux parents qui recherchent une solution de garde ponctuelle en cas d'urgence (exemple: enfant malade qui ne peut se rendre à l'école) :

Lundi-vendredi : 07h30 – 11h30 – tél. 026 347 39 49

Dimanche-jeudi : 20h00 – 21h00 – tél. 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain

Médiation scolaire

Le dispositif d'Education Générale est au service des acteurs de l'école : élèves, enseignant-e-s, parents, autorités scolaires, ...
Il peut être activé pour toutes questions, difficultés ou projets du domaine de l'éducation en milieu scolaire : communication, médiation, climat d'école, ...

Contact

Dispositif Education Générale
Rte Neuve 9 - 1700 Fribourg

Michel Bussard : 026 305 73 96, michel.bussard@fr.ch

François Bourqui : 026 305 40 94, francois.bourqui@fr.ch

Fabienne Limat : 026 305 40 93, fabienne.limat@fr.ch

Atelier Jeunesse Veveyse

L'Atelier Jeunesse accueille tous les jeunes de la Veveyse de la 7ème à la 11ème Harmos, ainsi que les jeunes n'étant plus au Cycle d'Orientation (jusqu'à 18 ans). Ils bénéficient des locaux, du matériel (jeux intérieur et extérieur, fournitures pour le bricolage, etc.) de l'écoute et du soutien des animatrices pour la réalisation de leurs projets.

Ces accueils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre:

- Accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

Les accueils ont lieu d'une part à la Place d'Armes 5 à Châtel-St-Denis (sous l'Office du Tourisme) **mais également au local Bosson'ensemble (à côté du bâtiment de la voirie) à raison d'un jeudi sur deux**.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que le programme sur le site www.atelier-jeunesse.ch.

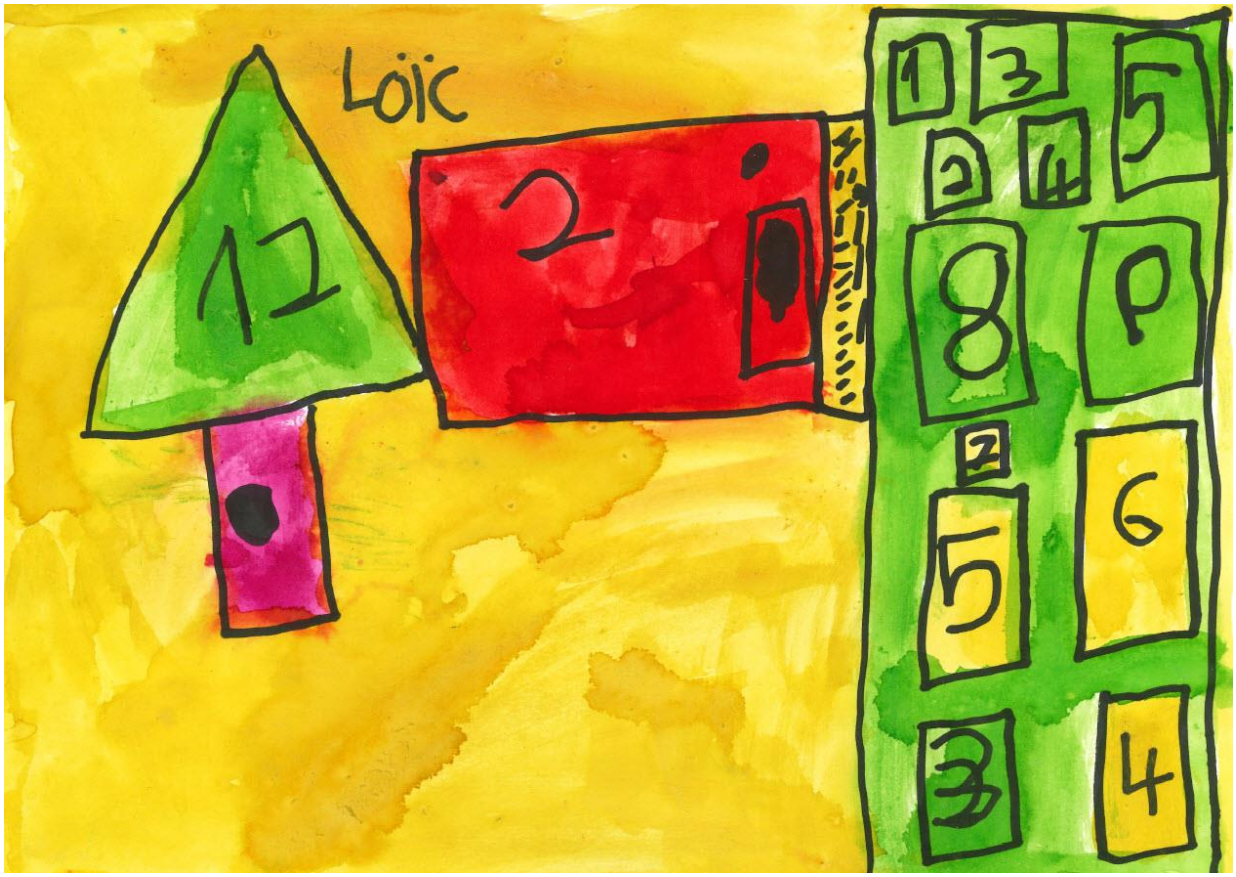

Les dessins ont été réalisés par la classe 1-2H,

de Marie Vial et Sarah Allenspach de l'année scolaire 2016-2017